

lique, mais non pas papal : il voulait une colonie française, mais il devait en être le maître et non pas le clergé.

Le contraste entre les pouvoirs et les privilèges de l'Eglise de Rome au Canada sous les rois de France, et ceux dont elle jouit aujourd'hui est très marqué. Grâce aux nombreuses concessions qui lui ont été faites par les politiciens du pays, elle trône aujourd'hui en reine, elle dicte ses désirs aux hommes publics, surtout dans la Province de Québec, et on lui obéit. On remarque ceci surtout dans l'accroissement des institutions monastiques. Depuis la confédération, la législature a accordé des actes d'incorporation à au moins cinquante nouveaux ordres de moines et de prêtres, et la moitié de ces ordres nous sont arrivés depuis que la loi des Associations a été mise en force en France. Dans la Province de Québec nous avons vingt-cinq différents ordres pour hommes, avec 3.000 membres et cinquante-trois pour femmes avec plus de 10.000 sœurs.

Il nous faut faire face à la question que nous avons laissée trop longtemps dans l'ombre : Jusqu'à quand l'Eglise de Rome sera-t-elle église d'état dans la Province de Québec? Ce problème ecclésiastique s'impose. Ce n'est pas une question de nationalité, comme on cherche à le faire croire au peuple qui à cause de cela identifie sa cause avec celle des évêques. Il est temps qu'on parle différemment de particularités nationales. Ce ne sont pas tant les distinctions de race qui séparent les Français et les Anglais. Ce sont les conditions existantes qui empêchent l'unification.

Qu'on donne au garçon anglais la même instruction qu'au garçon français, et à celui-ci les mêmes avantages qu'à l'Anglais, et l'on verra bientôt que la race n'y est pas pour grand'chose dans le développement de ce que nous appelons les traits nationaux. Les deux peuples se ressemblent. On a tenu les Canadiens-Français à part parce qu'on a intérêt à le faire. Le motif est apparent. Voici ce qu'écrivait le Père Hamon : "On ne pourra pas changer l'habitant aussi longtemps qu'il conservera sa langue ; par conséquent il faut que le français soit le seul moyen de communication, conservé 'par la religion.' La propagande protestante, soit par la chaire ou la presse, sera alors impuissante à pervertir la foi de l'habitant. La religion sera conservée par la langue."

---